

Paris, le 10 septembre 2020

Équité pour les personnels des cabinets médicaux !

Le Ségur de la santé qui s'est terminé il y quelques semaines par un accord salarial pour les hôpitaux va se traduire par une augmentation légitime et substantielle des salaires de tout le personnel hospitalier. Ceci concerne l'ensemble des salariés des hôpitaux publics mais également des établissements de soins privés.

La CSMF alerte une nouvelle fois le gouvernement sur la situation d'iniquité créée et sur le risque de déséquilibre avec la mise en place de ce mécanisme qui oublie les salariés des médecins libéraux. Ceci concerne tout particulièrement les centres de radiologie, les laboratoires de biologie médicale, mais aussi tous les cabinets médicaux qui ont des salariés quelle que soit la nature professionnelle telle que infirmière, infirmière anesthésiste, infirmière de bloc, secrétaire, etc...

La CSMF demande au gouvernement de mettre fin dans les plus brefs délais à cette situation qui va créer une inégalité de traitement entre des personnels qui travaillent souvent côte à côte. La CSMF rappelle que les tarifs des actes médicaux n'ont pas évolué depuis plusieurs années et qu'il est donc fondamental qu'un mécanisme d'accompagnement ciblé permette aux médecins employeurs de mettre à niveau les salaires de leurs salariés comme cela se fait pour l'ensemble du secteur hospitalier.

Cela est fondamental pour pouvoir maintenir le maillage territorial et l'offre de soins de proximité et de qualité que la médecine libérale a su développer.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président
06 07 86 08 83
jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Adrien Chapron
01 43 18 88 17 / com@csmf.org

Suivez toute l'actu de la CSMF : [Facebook](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#) [YouTube](#) www.csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spécialistes-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.